



Mairie de BOULOGNE SUR GESSE  
Place de la Mairie  
31350 BOULOGNE SUR GESSE

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13 AVRIL 2018**

Séance ordinaire de 20 heures 30

Etaient présents :

BOUBEE Alain ; PERES Danièle ; PELOU Thierry ; BON Yves ; CAUBET Fabienne ; LECRU Gérard ;  
CADEAC- BIRMAN Hélène;  
DESSACS Denis ; LEMER Viviane ; LAURENTIES Françoise ; BOUAS Aude; BOSC Hervé ; GEORG  
Béatrice ; ARIOLI Nicole

Etaient absents et excusés : BORIES Stéphane

Etaient absents : ADOUE Jérôme ; MEDEVIELLE Pierre ; GILOT Fabienne ; SARRAUTE Philippe;

Présidence : ALAIN BOUBEE

Secrétaire : BON YVES

---

**1 GROUPE SCOLAIRE LA GARDETTE – FONDS DE CONCOURS 5 C**

Des fonds de concours peuvent être versés entre une communauté de communes et ses communes membres et ce, afin de financer la réalisation et le fonctionnement d'un équipement.

Dans ce contexte, la commune de Boulogne-sur-Gesse sollicite le fonds de concours maximal à savoir 80 000 euros auprès de la communauté de commune Cœur et Coteaux du Comminges pour la réhabilitation du groupe scolaire la Gardette.

---

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver la demande de subvention susvisée**

---

**2 GROUPE SCOLAIRE LA GARDETTE-DEMANDE DE SUBVENTION REGION-FEDER**

Le projet de réhabilitation du groupe scolaire la Gardette est éligible à deux subventions spécifiques ; la première pour les travaux relatifs à la rénovation énergétique et la seconde relevant de la mise en accessibilité bâtiments publics. Ces demandes sont à instruire auprès de la région et du fonds européen de développement régional.

---

**Le Conseil municipal après en avoir délibéré approuve à l'unanimité ces instructions ainsi que le plan de financement lié.**

---

**3 GROUPE SCOLAIRE LA GARDETTE-DEMANDE DE SUBVENTION CAF**

Téléphone : 05.61.88.20.38 – Télécopie : 05.61.88.16.60

<http://www.ville-boulogne-sur-gesse.fr>

Email : [contact@mairieboulogne.fr](mailto:contact@mairieboulogne.fr)

Une subvention CAF peut être obtenue pour toutes les activités a lae et centre de loisirs. Un plan de financement est établi au prorata des surfaces utilisées et fréquence horaire.

---

**Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la demande de subvention**

---

#### **4 SUBVENTION NATURA 2000**

La mise en œuvre du projet d'objectifs dans le cadre d'un site Natura 2000 peut être subventionnée à hauteur des dépenses engagées à savoir 7600 euros HT par l'état et l'Europe. Il convient de déposer les dossiers ad hoc.

---

**Le Conseil municipal approuve à l'unanimité les demandes de subvention précitées**

---

#### **5 PERSONNEL – MODIFICATION DE LA DUREE DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE POUR UN AGENT**

Monsieur le Maire expose que pour des raisons d'organisation pratique, compte tenu de la durée journalière de travail fixée le plus souvent à sept heures, il convient de réajuster la durée hebdomadaire d'un emploi d'agent technique de 20heures à 21 heures.

---

**-Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces dispositions**

---

#### **6 REMISE GRACIEUSE DE MAJORATION TAXES D'URBANISME**

En application de l'article L251 du livre des procédures fiscales, les assemblées délibérantes des collectivités locales sont compétentes pour accorder la remise gracieuse des pénalités liquidées à défaut de paiement, à la date d'exigibilité des taxes d'urbanisme.

---

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accéder à la demande de remise gracieuse d'un administré sur proposition motivée et favorable du comptable du trésor**

---

#### **7 CLOTURE DES COMPTES DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE TRANSPORT DES PERSONNES AGEES**

Le syndicat intercommunal pour le transport des personnes âgées (SITPA) a fait l'objet d'une dissolution, sa fin d'exercice a été prononcée le 24 novembre 2016 avec effet au 1<sup>er</sup> août 2017.

Dans le cadre de sa résiliation, l'excédent des recettes sur les dépenses est reversé au moment de la clôture au conseil général, repreneur de l'ensemble des compétences statutaires.

---

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité afin de délibérer de manière concordante avec le sitpa le reversement de la somme de 76615,94 euros au conseil général.**

---

#### **8 TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES**

Conformément aux dispositions du code de procédure pénale, le Maire procède au tirage au sort, à partir de la liste électorale des personnes appelées à figurer sur la liste préparatoire du jury d'assises pour la prochaine session judiciaire.( année 2019).

Le nombre de noms à tirer au sort s'élève à 3 c'est-à-dire le triple de celui fixé par arrêté préfectoral pour la commune de Boulogne sur Gesse.

---

**Le Conseil Municipal fait procéder publiquement au tirage au sort, par numéro de page et numéro de ligne sur la liste électorale par la benjamine de l'assemblée présente.**

---

#### **9 APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

---

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget principal du trésorier municipal pour l'exercice 2017**

---

#### **10 APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET LOTISSEMENT 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

---

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2017**

---

#### **11 APPROBATION COMPTE DE GESTION BUDGET VILLAGE VACANCES 2017**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

---

**Le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion du budget lotissement du trésorier municipal pour l'exercice 2017**

---

#### **12 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires présente le CA 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion.

##### **Fonctionnement :**

Dépenses : 1 706 321,73 €  
Recettes : 1 858 084,45€  
Résultat de l'exercice 2017 : 151 762,72 €  
Report de clôture 2016 : 1 310 586,71 €  
Résultat de clôture 2017 : 1 462 349,43 €  
Restes à réaliser : 0

##### **Investissement :**

Dépenses : 1 139 102,64 €  
Recettes : 863 523,78 €  
Résultat de l'exercice 2017 : - 275 578,86 €  
Report de clôture 2016 : 56 432,97 €  
Résultat de clôture 2017 : - 219 145,89 €  
Restes à réaliser : - 37 027,55 €  
(dép : 144 242,06 / Rec : 107 214,51)

**Résultat de clôture des sections : 1 206 175,99 €**

---

**Hors de la présence de M. Alain BOUBEE, Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.**

---

### **13 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET LOTISSEMENT**

Monsieur le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires présente le CA 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion.

#### **Fonctionnement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat exercice 2017 : 0 €

Résultat exercice 2016 : 80 391.71 €

Résultat de clôture : 80 391.71 €

#### **Investissement :**

Dépenses : 0 €

Recettes : 0 €

Résultat exercice 2017 : 0 €

Résultat exercice 2016 : - 91 600.00 €

Résultat de clôture : - 91 600.00 €

**Résultat de clôture des sections : - 11 208.29 €**

Le surplus de fonctionnement est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire R002 « excédents de fonctionnement reportés » 80 391.71 €

---

**Hors de la présence de M. Alain BOUBEE, Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget lotissement**

---

### **14 COMPTE ADMINISTRATIF BUDGET VILLAGE VACANCES 2017**

Monsieur le Maire, chargé de la préparation des documents budgétaires présente le CA 2017 dont les résultats sont conformes au compte de gestion.

#### **Section Fonctionnement :**

Dépenses : 167 568,52 €

Recettes : 179 139,69 €

Résultat de l'exercice 2017 : 11 571,17 €

Report de clôture 2016 : 65 071,55 €

Résultat de clôture 2017 : 76 642,72 €

#### **Section Investissement :**

Dépenses : 4 521,41 €

Recettes : 2 144 €

Résultat de l'exercice 2017 : - 2 377,41 €

Résultat de clôture 2016 : 15 443,06 €

Résultat de clôture 2017 : 13 065,65 €

Restes à réaliser dépenses : 6 800 €

**Résultat de clôture des sections : 82 908,37 €**

**Le surplus est donc affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » : 76 642.72 €**

---

**Hors de la présence de M. Alain BOUBEE, Maire, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget village vacances**

---

### **15 AFFECTATION DU RESULTAT – BUDGET PRINCIPAL**

#### **Section de Fonctionnement :**

Résultat de l'exercice 2017 : 151 762,72 €

Résultat de l'exercice antérieur (ligne 002 du BP 2017) : 1 310 586,71 €

Résultat à affecter : 1 462 349,43 €

#### **Section d'Investissement :**

Solde d'exécution (R 001) : - 219 145,89 €

Restes à réaliser : dépenses : 144 242,06 €

Restes à réaliser recettes : 107 214,51 €

Solde des restes à réaliser : - 37 027,55 €

Besoin de financement à la section d'investissement (1068) :

**256 173,44 €**

---

**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter au budget 2018, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2017 de la façon suivante :**

- 1) couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 «excédents de fonctionnement capitalisés » la somme de 256 173,44 €**
  
- 2) le surplus est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » 1 206 175,99 €**

---

### **16 VOTE DES TAUX**

Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B *sexies* relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Considérant que la ville entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter la pression fiscale,

---

**Le Conseil municipal décide à l'unanimité**

- **De ne pas augmenter les taux par rapport à l'année 2017 et de les reconduire comme tels en tenant compte des reversements de fiscalité issus de la fusion intercommunale.**

	<b>Taux votés</b>
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>6.80</b>
<b>Taxe foncière (bâti)</b>	<b>12.40</b>
<b>Taxe foncière (non bâti)</b>	<b>74.54</b>

---

### **17 VOTE BUDGET PRIMITIF BUDGET PRINCIPAL 2018**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018, lequel a fait l'objet d'une présentation détaillée par articles.

<b>Section fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>2 804 342,28</b>	<b>2 804 342,28€</b>	<b>3 244 855,27 €</b>	<b>3 244 855,27 €</b>
	Recettes : <b>1 598 166,29</b> Résultat reporté : <b>1 206 175,99</b>	Dépenses : <b>2 881 467,32</b> Restes à réaliser : <b>144 242,06</b> Solde d'exécution : <b>219 145,89</b>	Recettes : <b>3 137 640,76</b> Restes à réaliser : <b>107 214,51</b>

---

**Le Conseil Municipal approuve Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du budget principal ci-dessus.**

---

### **18 VOTE BUDGET PRIMITIF BUDGET LOTISSEMENT 2018**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>91 600 €</b>	<b>91 600 €</b>	<b>91600€</b>	<b>91 600 €</b>
	Recettes : 11 208.29 Résultat reporté : 80 391.71	Solde d'exécution reporté : 91 600	Recettes : 91 600

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 Lotissement ci-dessus.**

---

## **19 VOTE BUDGET PRIMITIF VILLAGE VACANCES**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2018 présenté comme suit :

<b>Section fonctionnement</b>		<b>Section investissement</b>	
<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>208 042,72 €</b>	<b>208 042,72€</b>	<b>28 444.77 €</b>	<b>28 444.77 €</b>
	Recettes : 131 400 € Résultat reporté : 76 642,72	Dépenses : 21 644.77 € Restes à réaliser : 6 800 €	Recettes : 15 379.12 € Résultat reporté : 13 065,65 €

---

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2018 du Village Vacances ci-dessus.**

---

La séance a été levée à 22 heures 15

**Alain BOUBEE,**  
Maire,